



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le dixième jour du mois d'août 2011 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Jean-Pierre Provost, Daniel Laurin, Louis Laurier, Suzanne Fortin, Karine Tassé et Denise Miller.

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Mme Karine Maurice-Trudel, secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19 heures, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session.

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 13 juillet 2011.
- 3- Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4- Engagement d'un chauffeur/opérateur/manœuvre.
- 5- Soumission changement du revêtement de la maison des jeunes.
- 6- Soumission réserve de sable et de sel pour l'entretien des chemins hiver/2011-2012.
- 7- Adoption du règlement 264-11 relatif à la tarification pour les interventions du service de sécurité incendie sur le territoire autre que celui de la MRC des Laurentides.
- 8- Autorisation de signature du renouvellement du protocole d'entente avec la MRC des Laurentides en ce qui concerne la responsabilité du service de collecte et de transport des matières résiduelles.

AFFAIRES NOUVELLES

- 9- Correspondance.
- 10- Demande d'aménagement d'un stationnement pour le sentier du corridor Aérobie sur le chemin de Gray Valley.
- 11- Autorisation de signature d'un bail emphytéotique avec la MRC des Laurentides en ce qui concerne l'écocentre.
- 12- Présentation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II.
- 13- Varia : Autorisation de déplacement pour la collecte de sang du 23 août 2011.
- 14- Période de questions.
- 15- Levée de la session.

RÉSOLUTION 138-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 139-11
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU
13 JUILLET 2011

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 13 juillet 2011, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture.

De plus que le procès-verbal du 13 juillet 2011 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 117-11 à 137-11 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 140-11
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au Conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 4345 à 4397 inclusivement pour un montant de 242 207.22 \$ et des comptes à payer au 10/08/2011 au montant de 9 874.44 \$, ainsi que des chèques de salaire numéros 797 à 845 inclusivement pour un montant de 21 258.62 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
4345	Fafard Claude	Remboursement de taxes	51.37 \$
4346	Sarrasin Andrée	Remboursement de taxes	360.35 \$
4347	Asphalte Desjardins Inc.	Contrat asphaltage ch. Rockway valley	198 812.67 \$
4348	Bell Canada	Téléphone station de pompage juin 81.15 \$ Téléphone hôtel de ville juin 441.01 \$ Téléphone caserne juin 93.92 \$ Téléphone garage juin 82.27 \$ Téléphone station de pompage juil. 81.25 \$ Téléphone hôtel de ville juil. 435.56 \$ Téléphone garage juil. 80.22 \$ Téléphone caserne juil. 81.68 \$	1 377.06 \$
4349	Bell Mobilité	Cellulaires juillet 2011	97.46 \$
4350	Charlebois Guylain	Visites station de pompage et analyses d'eau juillet 2011	300.00 \$
4351	Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en environnement du Québec	Inscription formation	387.35 \$
4352	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective juillet 2011	794.45 \$
4353	Dubé Guyot Inc.	Perception de taxes	1 659.20 \$
4354	Entreprise Patrice Perreault	Entretien aménagements paysagers et terrains juillet 2011	1 196.42 \$
4355	Équipement de Bureau Robert Légaré	Contrat de service photocopieur	91.15 \$
4356	Fédération Québécoise des Municipalités	Frais de transport (dicom)	20.33 \$
4357	Groupe AST (1993) Inc.	Mutuelle de prévention juillet 2011	71.21 \$
4358	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux juin 2011	534.21 \$
4359	Maurice Guylaine	Frais de déplacement	26.00 \$
4360	M.R.C. des Laurentides	Constats Inscriptions Tournoi de Golf	320.00 \$
4361	Municipalité du Canton Arundel	Service de premiers répondants 1er et 2è versement	8 000.00 \$
4362	Signo Tech Inc.	Panneaux de signalisation, poteaux	1 029.49 \$

4363	Signal Services Inc.	Plaquettes no. civique, poteaux, accessoires, installation	12 531.55 \$
4364	SSQ, Société d'Assurance-Vie Inc.	Régime de retraite juin 2011	1 046.54 \$
4365	Visa Desjardins	Frais annuel	40.00 \$
4366	Fédération Québécoise des Municipalités	Frais de transport (dicom)	48.42 \$
4367	Laboratoires Environex	Analyses d'eau juillet 2011	263.17 \$
4368	Services d'Alarmes DCS Inc.	Système d'alarme garage	199.37 \$
4369	Service Routier S. Prévost	Réparer réservoir à essence camion incendie, ajuster cluth 10 roues	290.51 \$
4370	Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	Ouv. dossiers cour municipale juin 2011	170.89 \$
4371	Goulet France	Remboursement de taxes	396.83 \$
4372	Kingsbury Timothy, Shatula Natalie	Remboursement de taxes	33.79 \$
4373	Perreault Huguette	Remboursement de taxes	280.76 \$
4374	Pritchard Pamela Jayne	Remboursement de taxes	102.75 \$
4375	Brosseau Benoit	Remb. Facture essence	65.22 \$
4376	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective août 2011	794.45 \$
4377	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux juillet 2011	552.01 \$
4378	Ministère du Revenu du Québec	DAS juillet 2011	6 852.84 \$
4379	Neopost Canada Ltée.	Timbres	569.63 \$
4380	Receveur général du Canada	DAS juillet 2011	2 839.77 \$
797-845	Employés	Salaires juillet 2011	21 258.62 \$
TOTAL			263 465.84 \$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
4381	5-10-15	Balai	9.67 \$
4382	Carquest Canada Ltée.	Filtre à huile, huile, fusée de détresse, vérificateur de circuit, graisse, etc.	361.79 \$
4383	Entreprise d'Électricité Dugas	Appel de service station de pompage	70.35 \$
4384	Équipement Laurentien Enr.	Seal	83.68 \$
4385	Excavation Lionel Provost	Gravier, pierre, jeu de pétanque	1 748.75 \$
4386	Gilbert P. Miller & Fils	Niveleuse, gravier	2 603.96 \$
4387	Les Machineries St-Jovite Inc.	Boulons, rondelles	26.76 \$
4388	Matériaux R. McLaughlin Inc.	Fil coupe herbe, manche de bois, ruban, boulons, écrous, rouleaux, manchons, portes	439.89 \$
4389	Matériaux de Construction Yves Audet Inc.	Peinture blanche	118.05 \$
4390	Pièces de Camions & Remorques Mont-Tremblant	Cylindre de freins, adaptateur, huile, hub cap, courroie	343.99 \$
4391	Plomberie Brébeuf Inc.	Vérifier pompe à chlore	252.91 \$
4392	Plomberie St-Jovite Inc.	Valve de pression	375.95 \$
4393	Pyromont	Recharge extincteur, support véhicule, réparation extincteur, goupille de sécurité	155.45 \$
4394	Radiateur Ste-Agathe	Réparation radiateur, antigel	397.77 \$
4395	La Coop Fermes du Nord	Chlore, diesel	2 436.53 \$
4396	United Rentals of Canada Inc.	Râteau à asphalte	82.11 \$
4397	Visa Desjardins	Round-up, essence, frais annuel et de crédit	366.83 \$
TOTAL			9 874.44 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 141-11
ENGAGEMENT D'UN CHAUFFEUR/OPÉRATEUR/MANOEUVRE

Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que suite à la démission de M. Israël Brosseau en date du 11 juillet 2011, que le conseil ratifie l'engagement de M. Daniel Poirier en tant que chauffeur/opérateur/manœuvre à compter du 15 août 2011. Monsieur Poirier sera en probation pour une période de 12 mois étant donné la nature du travail et recevra une rémunération de 16.50\$ durant cette période. Durant la période de probation l'employeur sera libre de mettre fin à l'engagement de l'employé advenant que celui-ci ne soit pas en mesure de satisfaire aux exigences de l'emploi.

Adoptée à l'unanimité de conseillers (ères).

RÉSOLUTION 142-11
SOUSSION CHANGEMENT DU REVÊTEMENT MAISON DES JEUNES

ATTENDU QUE la municipalité à procéder à une demande de soumission sur invitation pour des travaux de changement du revêtement de la maison des jeunes auprès de trois soumissionnaires.

ATTENDU QUE suite à cette demande nous n'avons reçu qu'une soumission.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Qu'une nouvelle demande soit faite auprès de d'autres entrepreneurs afin d'obtenir au moins deux offres tel que stipulé dans notre politique d'achats municipaux.

Soumissionnaires ayant reçus une offre :

SOUSSIONNAIRES :	MONTANT DE LA SOUSSION :
9131-9947 Québec inc. (Rénov Action)	Aucune
Construction Sellpro inc.	À divulguer lors de l'octroi du contrat
9206-7156 Québec inc. (Martin Valois)	Aucune

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 143-11
SOUSSION RÉSERVE DE SABLE ET DE SEL HIVER
2011/2012

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise le directeur des travaux publics à faire préparer et livrer la réserve de sable et de sel pour l'hiver 2011/2012 soit :

- 2 200 tonnes de sable tamisé avec un mélange de 3% (66 tonnes) de sel à glace transporté à notre site (110, chemin de la Rouge).

Les travaux seront exécutés par la compagnie Excavation Lionel Provost., celle-ci étant la plus basse soumissionnaire au coût de 18 650.00\$ taxes en sus.

SOUSSIONNAIRES :	MONTANT DE LA SOUSSION :
Michel Proulx	Aucune
Gilbert Miller & Fils	28 710.00 \$
Excavation Lionel Provost	18 650.00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 144-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT 264-11 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES INTERVENTIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE AUTRE QUE CELUI DE LA MRC DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie pourrait avoir à se déplacer pour prévenir ou combattre l'incendie sur le territoire autre que celui de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE de ce fait, la municipalité pourrait encourir des déboursés importants;

ATTENDU QU' en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., F-2.1), la municipalité peut prévoir un mode de tarification pour financer certains de ses services;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt général de la municipalité et de ses citoyens qu'un tel règlement sur la tarification soit adopté;

ATTENDU QU' il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du 13 juillet 2011;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la personne qui préside la séance mentionne que ce règlement a pour but de permettre la tarification lors d'interventions du service de sécurité incendie sur le territoire autre que celui de la MRC des Laurentides ;

EN CONSÉQUENCES :

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que le présent règlement numéro 264-11 est adopté et qu'il est statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – TARIFICATION

2.1 : Un mode de tarification consistant dans l'exigence, de façon ponctuelle d'un prix pour l'utilisation du service de sécurité incendie de la municipalité est le présent règlement imposé aux fins de financer une partie de ce service.

Ce mode de tarification, tel qu'établi ci-après, est imposé à la suite d'une intervention du service de sécurité incendie destinée à prévenir ou à combattre l'incendie sur le territoire autre que celui de la MRC des Laurentides, et ce, afin de compenser les frais réels et coûts inhérents à une telle intervention.

Toutefois, ce mode de tarification ne s'applique pas à toute autre municipalité ayant conclu une entente relative à la protection contre l'incendie en vigueur avec la municipalité d'Huberdeau.

Le tarif à payer à la municipalité, pour la durée de l'intervention de chaque véhicule du service de sécurité incendie de la municipalité déplacé sur les lieux de l'intervention est le suivant :

Véhicule	1^{er} heure	Heure supplémentaire
Autopompe	500\$/autopompe	250\$/autopompe
Camion citerne	500\$/camion citerne	250\$/camion citerne
Autopompe citerne	500\$/autopompe citerne	250\$/autopompe citerne
Camion équipement	500\$/camion équipement	250\$/camion équipement

Dans tous les cas, un minimum d'une heure par véhicule se rendant sur les lieux d'une intervention, est exigible et chargée.

Ces tarifs incluent l'utilisation de l'équipement.

Le tarif à payer à la municipalité, pour chaque membre du personnel du service de sécurité incendie de la municipalité déplacé sur les lieux de l'intervention est le suivant :

- Le taux horaire de chaque membre du personnel du SSI en fonction de l'entente de travail (minimum de trois (3) heures).

Le temps additionnel étant calculé au prorata pour toute heure non complétée.

En outre, des frais d'administration de 15% seront ajoutés à ce tarif, de même que la TPS et la TVQ, si applicable.

2.02 : Sur production d'un rapport du service de sécurité incendie à cette fin, le service de comptabilité de la municipalité est autorisée à facturer toute municipalité tenue de payer un tarif en vertu du présent règlement.

2.03 : Toute facture émise en vertu du présent règlement est payable dans les 30 jours de la date de son expédition.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 145-11

AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence à l'égard de toutes les municipalités dont le territoire est compris dans le sien et ce pour l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles aux termes du règlement numéro 219-2007 adopté le 10 mai 2007;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau désire fournir le service de collecte et de transport des matières résiduelles générées sur son territoire;

ATTENDU QUE pour ce faire la municipalité d'Huberdeau doit obtenir l'autorisation de la MRC des Laurentides par la signature d'un protocole d'entente;

POUR CES MOTIFS : il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que Mme Évelyne Charbonneau, mairesse et Mme Guylaine Maurice, directrice générale sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau, le protocole d'entente relatif au transfert de la responsabilité du service de collecte et de transport des matières résiduelles sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 146-11

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT POUR LE SENTIER DU CORRIDOR AÉROBIQUE SUR LE CHEMIN DE GRAY VALLEY

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil demande à la MRC des Laurentides d'aménager un stationnement pour le sentier du Corridor Aérobie à l'intersection du chemin de Gray Valley et du sentier du Corridor Aérobie. Ceci dans le but d'éviter que les voitures se stationnent sur le bord du chemin et ainsi assurer la sécurité des usagers du chemin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 147-11

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA MRC DES LAURENTIDES EN CE QUI CONCERNE L'ÉCOCENTRE

ATTENDU QUE La MRC des Laurentides a faite une demande de subvention 700 000 \$ dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalité pour l'implantation des écocentres;

ATTENDU QUE l'une des obligations due PIQM oblige la MRC à signé un bail emphytéotique avec les municipalités qui recevront les infrastructures d'un écocentre sur leur terrain;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

Que Mme Évelyne Charbonneau, mairesse et Mme Guylaine Maurice, directrice générale sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau, le bail emphytéotique avec la MRC concernant l'implantation d'un écocentre sur le terrain appartenant à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 148-11

PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE II

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

D'autoriser la présentation du projet : réfection du tennis

De confirmer l'engagement de la Municipalité d'Huberdeau à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet.

La Municipalité d'Huberdeau désigne, Mme Guylaine Maurice, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 149-11

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT POUR LA COLLECTE DE SANG DU 23 AOÛT 2011

Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que les frais de déplacement de la conseillère Madame Denise Miller occasionné en tant que membre du comité organisateur de la collecte de sang des services d'urgence des 4 villages (Arundel – Barkmere – Huberdeau – Montcalm) qui aura lieu le 23 août prochain au centre communautaire de Montcalm soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 150-11
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. le conseiller Daniel et résolu.

Que la session soit levée, il est 19h23.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Karine Maurice-Trudel,
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,
Mairesse.